

EDITION 2026 : MODIFICATIONS MAJEURES

RECUEIL DU PLONGEUR :

- ♦ Possibilité de plonger à trois en Zélande ; voir conditions [Plongée en Zélande](#).

RECUEIL DES EPREUVES EN « MILIEU NATUREL » :

- ♦ Nouveau [tableau des expériences de plongées](#) requises pour chaque brevet.
- ♦ Quelle que soit l'épreuve surveillée en « Milieu Naturel », le moniteur en charge d'évaluer l'épreuve doit être détenteur du CFPS en ordre de validité.
- ♦ Tolérance de profondeur pour la première partie de l'exercice P2.RT.
- ♦ Tout comme l'épreuve d'organisation du MC (MC.OP), l'épreuve d'organisation de l'AM (AM.OP) peut également se dérouler en « Milieu Naturel ».

RECUEIL DES EPREUVES EN « PISCINE » :

- ♦ /

STANDARDS DES BREVETS :

- ♦ Au travers du nouveau [tableau des expériences de plongées](#), celles-ci deviennent un module à part entière, à faire valoir lors de l'homologation du brevet visé (sauf pour le 4★ et le MF : lors de l'inscription au stage de mer).
- ♦ [Standards MN](#) - Evaluation examen théorique : dispense pour les matières $\geq 14/20$.
- ♦ Plus d'enseignement des tables dans les standards 'Plongeur Nx' et 'Plongeur Nx Confirmé'.

ECOLE DE PLONGEE :

- ♦ Un nouveau chapitre [39.9](#) décrit la procédure de signatures des candidatures Moniteurs.

BREVETS PAR ASSIMILATION :

- ♦ Les textes d'[assimilation des moniteurs](#) ont été revus.
- ♦ Un nouveau chapitre [41.6](#) décrit la procédure d'intégration et de reconnaissance définitive d'un Moniteur à la Lifras.